

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ
(R.A.S.E.D.)

École élémentaire Jean Jaurès

5 rue Petit

91260 JUVISY SUR ORGE

01.69.21.40.96

Secteurs d'intervention :

Juvisy

- Écoles maternelles Dolto et Jean Jaurès
- École élémentaire Jean Jaurès
- École maternelle Saint Exupéry
- École élémentaire Michelet
- École primaire Tomi Ungerer
- Ecole maternelle La Fontaine

Viry-Châtillon

- École primaire Louise Michel
- Ecole élémentaire Rosa Parks

QU'EST-CE QU'UN R.A.S.E.D. ?

Un Réseau d'Aides Spécialisées est un service gratuit mis en place par le ministère de l'Éducation nationale qui fonctionne, avec des personnes spécialisées, sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription.

Il a pour mission de PRÉVENIR les difficultés éventuelles et d'AIDER les élèves en difficulté scolaire.

Dans votre secteur, ce réseau comprend :

- une psychologue scolaire : **Laetitia SAINT GENES**
- Deux enseignantes E : **Isabelle PERRÉE**

Sandrine HERVILLARD

• **Il n'y a pas de poste de maître G sur ce réseau d'aides**

Quel rôle ont les membres du R.A.S.E.D. ?

Les personnels du Réseau contribuent à l'observation, à la prévention et à l'aide auprès des enfants rencontrant des difficultés dans les apprentissages de la vie scolaire.

Ils interviennent à la demande des enseignants et des familles et travaillent en collaboration avec eux pour que les élèves tirent le meilleur profit de leur scolarité.

Les aides se déroulent à l'école, pendant le temps scolaire.

Vous pouvez prendre contact avec les enseignants du réseau

- directement par téléphone,
- par l'intermédiaire de l'enseignant de votre enfant
- par l'intermédiaire du directeur ou de la directrice

Toutes les difficultés qu'un enfant peut rencontrer ne relèvent pas des compétences du réseau : il peut, en cas de besoin, conseiller aux familles de s'adresser à d'autres professionnels extérieurs à l'école.

Le psychologue scolaire

Il apporte sa contribution à l'analyse des difficultés des enfants ainsi qu'à l'établissement et l'évaluation de mesures d'aide.

Il intervient dans le cadre des demandes d'orientation et participe aux projets d'intégration. Il réalise un travail d'écoute et de soutien par des entretiens avec les enseignants, les enfants et les familles.

Il assure la liaison entre les différents partenaires en relation avec l'enfant.

L'accord écrit et la participation des parents sont indispensables pour son intervention auprès d'un enfant.

Le maître E

(maître spécialisé chargé d'aides à dominante pédagogique)

Il aide les élèves à dépasser les difficultés qu'ils éprouvent à comprendre et à apprendre, alors même que leur capacité de travail mental est satisfaisante. Son objectif est d'améliorer la capacité des élèves à maîtriser leurs méthodes et techniques de travail, à prendre conscience de leurs progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

Il utilise des supports à dominante pédagogique différents de ceux du maître de la classe. Ses interventions se font auprès d'enfants seuls ou en petits groupes, en classe ou en dehors de la classe. Cette aide n'est ni une activité de soutien, ni un rattrapage.

Les familles sont informées de l'aide apportée.

Le maître G

(maître spécialisé chargé d'aides à dominante rééducative)

Il intervient lorsqu'il faut faire évoluer les rapports de l'enfant à l'exigence scolaire, restaurer l'investissement scolaire ou aider à son instauration.

Il utilise des situations qui permettent la communication et favorisent les relations. Ses interventions se font auprès d'enfants seuls ou en petits groupes, en dehors de la classe.

Cette aide a pour objectif d'engager l'élève ou de le réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique

L'accord et l'implication des familles sont demandés.